

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 3 décembre 2009
à Lapoutroie**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h30.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Liste de présence : MM. les Délégués titulaires et Délégués suppléants (en cas de remplacement)

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	présent
	GRONDAHL François, Délégué	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	THOMANN Martine, Déléguée	présente
KATZENTHAL	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
	GRANDJEAN Jean-Jacques, Délégué	présent
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	présent
	BOOTZ Guy, Délégué	présent
KIENTZHEIM	FRITSCH Joseph, Délégué	présent
	MAUERER Jean-François, Délégué	présent
LABAROCHE	ANDRES Bernard, Délégué	excusé
	WAWRETSCHKA Henri, Délégué	présent
LAPOUTROIE	MULLER Jean-Marie, Délégué	présent
	PERRIN Patrice, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	présent
ORBAY	JACQUEY Guy, Délégué	excusé
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	DUPONT Rose-Blanche, Déléguée	présente
	OLRY Chantal, Déléguée	présente
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	présent
	FRITSCH Michel, Délégué	présent

Étaient également présents :

M. Bernard GAU, Délégué suppléant de Fréland
M. Théo LEIBER-FALLER, Délégué suppléant de Kientzheim
M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant du Bonhomme
Mme Geneviève STOESEL, Percepteur
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes
M. Pascal SENN, Responsable Technique – Communauté de Communes
M. Thomas MARION, Responsable Assainissement – Communauté de Communes
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Yannick GERIG, Animateur GERPLAN – Communauté de Communes

Excusés :

M. Dominique MEYER, Délégué suppléant d'Ammerschwahr
Mme Yvette KLEE, Déléguée suppléante de Katzenthal
M. Jean-Marc GOERG, Délégué suppléant de Kaysersberg
M. Charles BRUN, Délégué suppléant de Labaroche
M. Rémi MAIRE, Délégué suppléant d'Orbey
Mme Joëlle BOHRHAUER, Déléguée suppléante de Lapoutroie
Mme Agnès GSCHAEDLER, Déléguée suppléante de Sigolsheim
M. Éric LEMPREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes

PUBLICITE

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 26 novembre 2009
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 24 septembre 2009

2. Communications du Président

3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

- 3.1 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-Président
 - 3.1.1 Approbation des tarifs relatifs aux Ordures Ménagères pour 2010
 - 3.1.2 Approbation des règlements de collecte, de déchèterie et de facturation
 - 3.1.3 Convention de partenariat « Sacs prépayés » avec les communes : approbation de la convention et autorisation de signature au Président
 - 3.1.4 Mise en place d'une filière « collecte des radiographies » : approbation de la convention et autorisation de signature au Président
 - 3.1.5 Contrat d'Objectifs Territorial
 - 3.1.6 Modification de la régie de recettes
 - 3.1.7 Marchés publics déchèteries: autorisation de signature des avenants au Président
- 3.2 Groupe de Travail « SPANC », rapporteur M. BALHAZARD, Vice-Président
 - 3.2.1 Approbation du règlement SPANC
- 3.3 Groupe de Travail « Sensibilisation-Environnement-Découverte & Eco-citoyenneté », rapporteur M. STOLL, Vice-Président
- 3.4 Groupe de Travail « Prospective Touristiques », rapporteur M. MULLER, Vice-Président
- 3.5 Groupe de Travail « Médiathèque & Action Culturelle », rapporteur M. FRITSCH, Vice-Président
 - 3.5.1 Demandes de subventions pour des manifestations culturelles 2009
 - 3.5.2 Attribution de bourses BAFA – **Point rajouté**

4. Administration Générale

- 4.1 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne, Vignoble et Ried : Approbation du projet de SCOT arrêté – **Point retiré**

5. Finances

- 5.1 Décisions Modificatives pour les budgets « AKKS », « OM » et « FLLBO » - **Point rajouté**
- 5.2 Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour :
 - les travaux réalisés à la Médiathèque
 - la construction de la plateforme Bois-Énergie
 - la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement du Centre Nautique
- 5.3 Voyage d'étude dans le Grésivaudan : Autorisation de remboursement des frais liés à ce déplacement
- 5.4 Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif : Autorisation de remboursement des frais liés à ce déplacement

6. Personnel

- 6.1 Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste en CAE Passerelle
- 6.2 « Office de Tourisme Intercommunal » : Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la FPT et autorisation de signature au Président
- 6.3 « Centre Nautique » :
 - 6.3.1 Création d'un poste saisonnier
 - 6.3.2 Création d'un poste Contrat d'Avenir

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

- 7.1 Marchés et avenants :
 - 7.1.1 Liste des MAPA conclus

7.1.2 Marché de maîtrise d'œuvre « Chemin de l'Altenbach à Lapoutroie » -Avenant n°1

7.2 Encaissement indemnités de sinistres

8. Informations et divers

8.1 Dates des Conseils de Communauté pour 2010

8.2 Charte du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges

M. Jean-Marie MULLER souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de Communauté et aux invités. Il exprime sa joie de les recevoir dans la capitale du Pays Welsch.

Le Président ouvre la séance à 17h30 en remerciant M. Jean-Marie MULLER pour son accueil. Il salue l'ensemble des personnes présentes.

Il poursuit en demandant l'approbation des Délégués pour la modification de l'ordre du jour à savoir :
Retrait du point suivant :

- 4.1 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne, Vignoble et Ried : Approbation du projet de SCOT arrêté

Ajout des points suivants :

- 3.5.2 Attribution de bourses BAFA
- Le budget « FLLBO » au point relatif au 5.1 Décisions Modificatives pour les budgets « AKKS » et « OM »

Les Délégués approuvent, à l'unanimité des membres présents, la modification de l'ordre du jour.

Le Président poursuit.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 24 septembre 2009

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 24 septembre 2009.

2. Communications du Président

Monsieur BLEU souhaite les anniversaires des Délégués suivants :

Monsieur	ANDRES	Bernard	12/11/1952	57 ans
Monsieur	MEYER	Dominique	14/11/1960	49 ans
Madame	BOHRHAUER	Joëlle	19/11/1957	52 ans
Monsieur	BLEU	Roger	24/11/1946	63 ans
Monsieur	CLAUDEPIERRE	Robert	28/11/1941	68 ans
Monsieur	BRUN	Charles	10/12/1942	67 ans

3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

M. BLEU cède la parole à M. WAWRETSCHKA pour le compte-rendu de la Commission Déchets qui s'est tenue le 24 novembre dernier.

3.1 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-Président

A. Règlements

A.1 Règlement de facturation (Point 3.1.2) – Annexe 2

Le règlement de facturation a pour objet de fixer les conditions d'établissement de la facturation de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

La commission approuve le règlement présenté et valide notamment les points suivants :

- Les usagers particuliers habitants de communes limitrophes, pourront accéder à la déchèterie de manière permanente en s'acquittant d'une part fixe ;
- Les usagers particuliers ayant un lien avec un local ou un terrain situé sur le territoire de la CCVK mais non résidents de la CCVK, pourront accéder temporairement aux déchèteries moyennant le paiement d'une part fixe proportionnelle à la durée d'accès à la déchèterie souhaitée. Cette durée ne pourra être inférieure à un mois ;
- Il en va de même pour les usagers professionnels hors CCVK qui devront en sus s'acquitter de la redevance liée au m³ apportés en déchèterie.

Ce point nécessitant le vote des membres du Conseil Communautaire, Monsieur WAWRETSCHKA cède la parole à Monsieur le Président.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, le nouveau règlement de facturation applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, comme annexé.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

A.2 Règlement de collecte -Annexe 7

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg assure, en lieu et place des communes membres, la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ». Elle assure un service en porte-à-porte de collecte des ordures ménagères résiduelles, une collecte en points tri (apports volontaires des emballages papiers/cartons/plastiques/métaux et verre) ainsi qu'une collecte en déchèterie des encombrants, gravats, cartons, DMS, DEEE, métaux, déchets verts et du bois.

L'objet du règlement est de définir les conditions et les modalités auxquelles sont soumises la collecte des déchets ménagers et des produits valorisables sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Ce document a été validé en Bureau le 1^{er} décembre 2009

M. WAWRETSCHKA passe la parole à M. BLEU pour la procédure de vote.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, le nouveau règlement de collecte applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, comme annexé.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

A.3 Règlement de déchèterie -Annexe 1

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé de maintenir l'ouverture de 2 ou 3 déchèteries sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le règlement de déchèterie a pour but de définir le règlement de fonctionnement des déchèteries de la Communauté de Communes la Vallée de Kaysersberg.

La commission approuve le règlement présenté et propose notamment les spécificités suivantes :

- Limitation des dépôts pour les usagers particuliers : 1 m³ par passage ;
- Limitation des dépôts pour les usagers professionnels : 5 m³ par passage dans la limite de 100 m³ par an.

Le Bureau réuni le 1^{er} décembre 2009 a supprimé la limitation d'apport de 1 m³ par passage pour les particuliers et a prévu un créneau d'ouverture supplémentaire de la déchèterie d'Orbey, le mercredi de 9h à 12h.

Le Président fait procéder au vote.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, le nouveau règlement intérieur des déchèteries de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à compter du 1^{er} janvier 2010, comme annexé et incluant les modifications apportées lors du Bureau.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

B. Tarifications à compter de 2010 (Point 3.1.1)

Tarifs des bacs et des sacs				
POUBELLE	80L	120L	240L	360L
Part fixe Annuelle	74.00 €	74.00 €	74.00 €	74.00 €
Location Annuelle	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €
Option location verrous	12€/an pdt 3 ans	12€/an pdt 3 ans	12€/an pdt 3 ans	12€/an pdt 3 ans
Prise en charge par le camion (levée)	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
Tarifs au volume 0.0375€/litre	3,00 €	4,50 €	9,00 €	13,50€
Tarif d'une levée	4,00 €	5,50 €	10,00 €	14,50 €
SACS	30L	50L		
Part fixe annuelle	74.00 €	74.00 €		
Prix d'achat d'un sac	0,075 €	0,125 €		
Tarifs au volume 0.0375€/ litre	1,125 €	1,875 €		
Tarif d'un sac	1,20 €	2,00 €		

Tarifs des bio-déchets	
Biodéchets des gros producteurs :	redevance annuelle
Forfait égal à 40% de la part variable acquittée en 2009 pour les usagers existants en 2009	
Cas des nouveaux arrivants :	230 €par bac de 240 litres

Tarifs des composteurs	
Composteur Bois volume 400 litres	22,00 €
Composteur Bois volume 600 litres	28,00 €

Divers	
Réédition d'un badge d'accès en déchèterie :	2 €
Redistribution d'une clé :	2 €
Carte temporaire d'accès aux déchèteries	10 € par mois

Coupons d'accès en déchèterie pour les professionnels				
	0,25 m ³	0,50 m ³	1 m ³	
Cartons	0,75 €	1,50 €	3,00 €	
Métaux	0,75 €	1,50 €	3,00 €	
Bois	6,25 €	12,50 €	25,00 €	
Encombrants	10,00 €	20,00 €	40,00 €	
Gravats	3,75 €	7,50 €	15,00 €	
Végétaux	3,75 €	7,50 €	15,00 €	

La commission approuve les tarifs ci-dessus.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les tarifs relatifs au service déchets et applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, comme présentés ci-dessus.

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

C. Point sur la collecte des biodéchets

A ce jour, on estime que la collecte des biodéchets sera réalisée auprès de 85 gros producteurs de biodéchets et sera effectuée une fois par semaine. Il est proposé que, pour des raisons de visibilité liées au temps, au coût, à l'organisation, la collecte soit réalisée par un prestataire extérieur en janvier et février 2010 en phase de test. Ceci permettra d'étudier le passage en régie.

Par ailleurs, il a été constaté que 20 gros producteurs environ sont éloignés de la tournée de collecte et qu'il n'est pas pertinent tant d'un point de vue financier qu'environnemental de les collecter. Il est donc proposé à la commission de déterminer une catégorie « écarts » pour lesquels il n'y aura pas de collecte, donc pas de facturation mais un accompagnement personnalisé à la gestion autonome.

En ce qui concerne le traitement, il est proposé de retenir la société AGRIVALOR qui propose un tarif bien inférieur à ses concurrents (45€/T contre 75€/T et 86€/T).

La commission approuve toutes ces propositions.

En ce qui concerne la gestion autonome des biodéchets des particuliers, un Groupe de Travail a été constitué. Il sera notamment chargé d'étudier la mise en place de bornes d'apport volontaire, la situation dans les collectifs, ...

Ce Groupe de Travail sera également chargé d'étudier la distribution de bioseaux qui, dans le cadre du projet pilote, sont fournis par le CG68.

D. Communication 2010

Il est important de prendre conscience que la communication devra être importante en 2010 et sera fonction des actions prévues (ex: signalétique déchèterie, sensibilisation dans les collectifs, formation compostage,...). La facturation trimestrielle pourra servir de support de communication.

Par ailleurs, le plan local de prévention conclu avec l'ADEME sera à développer en 2010 et les actions de réduction à la source y seront intégrées (ex : les gobelets réutilisables).

Il est par ailleurs demandé à la commission de réfléchir à la création du comité d'usagers qui a été promis lors des réunions publiques. Il s'agit notamment de définir sa finalité (aide à la décision, simple retour d'informations,...) ainsi que sa composition (pas de limitation du nombre, souhait de représentativité, règles de choix?).

Ce point sera repris lors de la prochaine commission afin de pouvoir annoncer la création du comité lors de la première facture.

E. Divers

E.1. Point sur le programme de sensibilisation dans les écoles

Bilan 2008/2009 :

- 22 Classes sensibilisées (de cycles 1 et 2)
- 36 séances d'animation
- 489 participants

Les animateurs préconisent la mise en place d'actions en parallèle dans les écoles (ex: goûter sans déchets), demandent des supports visuels sur le tri à la CCVK à afficher dans les classes et suggèrent de développer le compostage dans les écoles.

La commission suggère de poursuivre la sensibilisation et d'intégrer celle-ci dans un programme plus global de communication.

E.2 Gestion des biodéchets des marchés « dans les communes »

Il est proposé de mettre à disposition des bacs biodéchets (240L) pour les marchés. Ceux-ci pourraient faire l'objet d'une collecte uniquement si le jour de marché coïncide avec le jour de collecte. Si ce n'est pas le cas, les bacs devraient être déposés en déchèterie par les communes.

Le tarif proposé est de 230€/ bac / an.

Il appartient à chaque commune de prendre contact avec Mme Marie RAJOELISON en cas d'intérêt pour ce système et de décider du système de prise en charge / refacturation.

E.3 Les points tri

- Les bennes 30 m³

4 sites ont été équipés de ces bennes 30 m³, actuellement louées (Sigolsheim, Labaroche, Kaysersberg, Orbey). Les premiers retours étant positifs, celles-ci seront achetées en 2010 mais il faudra prévoir des fenêtres plus basses (la hauteur actuelle génère des difficultés de remplissage).

- De nouveaux points de collecte: Redéploiement 2009/2010
Orbey: Camping Pairis et Lefébure
Kientzheim: Rue des vignes
Katzenthal: Rue des trois-Epis
Sigolsheim: Cimetière
Kaysersberg: Stade de foot
- De nouvelles demandes
Lac Noir
Labaroche
Katzenthal

La commission approuve l'ajout d'un point de collecte « verre » à Labaroche et le remplacement du conteneur « verre » de Katzenthal par un conteneur insonorisé mais refuse l'ajout d'un nouveau point au Lac Noir à Orbey d'autant plus que la collecte sera doublée à Orbey Pairis.

E.4 Sacs prépayés (Point 3.1.3)- Annexe 8

Comme cela avait été décidé précédemment, les sacs prépayés seront distribués dans les communes. Afin de définir les modalités de distribution, une convention de partenariat sera élaborée entre chaque commune et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le Conseil de Communauté :

- **valide** la convention de partenariat « Sacs prépayés » avec les communes comme présentée en annexe ;
- **autorise** le Président à signer ce document avec les 10 communes.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

M. WAWRETSCHKA poursuit.

E.5 Régie de recettes (Point 3.1.6)

Par dérogation au principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, des procédures particulières ont été instituées permettant à un agent de la Communauté de Communes de manier des fonds publics. Il s'agit des régies d'avances et de recettes.

Par délibération en date du 15/12/2006, une régie de recettes au service « Ordures Ménagères » a été instaurée.

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg souhaiterait apporter quelques modifications à cette régie. En effet, aujourd'hui elle permet uniquement l'encaissement des coupons d'accès aux déchèteries des professionnels et nous souhaiterions l'étendre à l'encaissement du prix des sacs, et également du coût des rééditions de badges et redistributions de clés, afin de permettre aux usagers de payer les sacs prépayés, les badges et les clés directement à la CCVK.

La commission approuve la modification de la régie existante.

Le Vice-président cède la parole à M. BLEU pour le vote.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la modification de la régie de recettes "Ordures Ménagères" pour l'étendre à l'encaissement des sacs prépayés, des rééditions de cartes et de clés ;
- **autorise** le Président, avec l'accord du comptable public assignataire, à **fixer** les modalités de fonctionnement.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

E.6. Points d'apports OMR

Afin d'engager la réflexion sur le déploiement des points d'apport OMR et suite au voyage d'étude qui s'est avéré concluant, un Groupe de Travail a été constitué.

E.7 DASRI

Le projet de décret qui concerne les piquants/tranchants prévoit :

« En l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, les officines de pharmacies, les pharmacies à usage intérieur et les laboratoires de biologie médicale collectent gratuitement les déchets mentionnés à l'article R.1335-8-1, apportés dans les collecteurs mentionnés à l'article R.1335-8-2, par les particuliers qui les détiennent. »

Ce décret devant paraître prochainement (car effet au 01.01.2010), la commission ne souhaite pas qu'une collecte des DASRI soit instaurée.

E.8 Convention pour les radiographies (Point 3.1.4) – Annexe 3

Suite à de multiples demandes de nos usagers, le service « OM » de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a décidé de mettre en place une filière de collecte des anciennes radiographies.

C'est la société Rhône-Alpes-Argent qui se chargera de mettre à disposition les conteneurs, de l'enlèvement et du transport vers leur centre de tri. Cette prestation serait à minima gratuite (si tri des argentiques, reprise à 0,30€/ kg).

Cette collecte se fera uniquement sur la déchèterie de Kaysersberg.

La commission approuve la mise en place de cette collecte.

Le Président fait procéder au vote.

Le Conseil de Communauté :

- **valide** la convention de « collecte des radiographies » avec la société Rhône-Alpes-Argent, comme présentée en annexe ;
 - **autorise** le Président à signer ce document.
- Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur le Vice-président poursuit le compte-rendu.

E.9 Marchés publics (Point 3.1.7)

Compte tenu de la fermeture de plusieurs déchèteries au 1^{er} janvier 2010, il convient de réaliser des avenants aux marchés en cours :

- Lot 3 - Collecte, transport et traitement des Papiers/Cartons en déchetterie - SITA
- Lot 4 - Collecte, transport et traitement des Encombrants ultimes en déchetterie - SITA
- Lot 6 - Collecte, transport et traitement des métaux en déchetterie – CERNAY ENVIRONNEMENT
- Lot 7 - Collecte, transport et traitement des gravats en déchetterie - SITA
- Lot 8 - Collecte, transport et traitement des déchets verts en déchetterie – CENTR'ALSACE COMPOST

De plus, un nouveau marché sera passé pour la mise à disposition de personnel en déchèterie.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** les propositions d'avenants aux marchés relatifs à la collecte, transport et traitement des déchets résiduels ménagers et assimilés en limitant la collecte aux déchèteries de Sigolsheim, Kaysersberg et Orbey ;
- **autorise** le Président à signer ces documents.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, le Président informe l'assemblée de la retenue de la CCVK comme projet pilote biodéchets par le CG68, le 27 novembre dernier. Il en profite pour remercier les Conseillers Généraux du Haut-Rhin et plus particulièrement MM. STOLL et JACQUEY.

E.10 Point sur la réunion « réflexion sur les sanctions »

Une réunion entre la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, les communes, la gendarmerie, les policiers municipaux et les brigades vertes afin de réfléchir à une procédure commune quant à la sanction des dépôts sauvages et du brûlage a eu lieu le 24/11/2009.

Il en est ressorti :

- en cas de troubles, les brigades vertes seront contactées en priorité,
- en cas de dépôt sauvage, l'enlèvement sera facturé à hauteur de la part fixe de la redevance,
- pour le brûlage, il convient de se référer à l'arrêté préfectoral.

Un courrier récapitulatif sera envoyé aux communes auxquelles il est demandé de prendre les arrêtés nécessaires.

Monsieur BLEU prend la suite des points mis à l'ordre du jour.

3.1.5 Contrat d'Objectifs Territorial (Cf. annexe 4)

Dans le cadre de la charte d'aménagement et de développement de la Vallée de Kaysersberg, une réflexion a été menée sur la politique déchets de la collectivité, et a abouti au programme « Projet Déchets 2010 ».

A partir du diagnostic établi en interne courant 2008, la CCVK a décidé de mettre en place de nombreuses actions concrètes, visant principalement à réduire les OMR et les apports en déchèterie.

Le passage à un financement du Service Public d'Enlèvement des Déchets par une redevance réellement incitative (levée embarquée), la pesée des déchets les moins valorisables en déchèterie, la modification de la fréquence des collectes, la collecte des biodéchets des gros producteurs, la promotion de la gestion autonome des biodéchets par les particuliers ainsi que d'autres actions d'accompagnement comme le réemploi, les circuits courts, sont les principaux axes retenus.

Un accord cadre a donc été élaboré afin de définir le contenu et les conditions générales d'un partenariat entre la CCVK et l'ADEME pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs territorial.

Mme Françoise GRASS indique que le manque de place des immeubles restreint l'action de tri.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** le Contrat d'Objectifs Territorial comme annexé ;
- **autorise** le Président à signer cet accord.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Le Président passe la parole à M. BALTHAZARD pour le compte-rendu du Groupe de Travail « SPANC » qui s'est tenu le 21 octobre dernier.

3.2 Groupe de Travail « SPANC », rapporteur M. BALTHAZARD, Vice-Président

A. Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (Point 3.2.1)- Annexe 5

Le règlement précise les droits et obligations des usagers du service, ainsi que les relations entre eux et ce dernier.

Le projet de règlement présenté lors du Groupe de Travail (et envoyé préalablement aux membres du GT) est issu du document présenté en commission assainissement du 29 juillet dernier, et remanié suite à la demande de cette dernière.

Après quelques modifications apportées par le Groupe de Travail, le règlement est proposé à l'approbation du Conseil de Communauté. Il est également soumis pour avis à l'Agence de l'Eau.

M. BLEU prend la parole pour faire procéder au vote.

Il est proposé de procéder à la modification des articles 19 – 21 et 23 relatifs aux sanctions financières et aux modalités d'entrée en vigueur.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le règlement « Service Public d'Assainissement Non Collectif » comme annexé, avec les modifications apportées aux articles 19-21 et 23.

M. BALTHAZARD reprend la parole et poursuit le compte-rendu.

B. Compte rendu du déplacement de M. BALTHAZARD aux Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif les 30 septembre et 1^{er} octobre derniers

La première information est la parution au JO des nouveaux arrêtés pour l'assainissement non collectif, en remplacement des anciens arrêtés de 1996, et en application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 :

- 1 arrêté prescriptions techniques des assainissements non collectifs < 1,2 kg DBO5/j (20 EH)
- 1 arrêté missions de contrôle assainissements
- 1 arrêté pour l'agrément des entreprises de vidange et de transport et d'élimination des matières extraites des ANC.

Le Vice-président informe qu'il existe 18 types d'assainissement agréés par l'AFNOR bénéficiant de crédits d'impôt. Excepté les installations nécessitant une alimentation électrique.

C. Point sur les contrôles réalisés en 2009

Rappel : l'objectif donné par la commission assainissement du 28 janvier 2009 était de 400 contrôles par an pour 2009, 2010, 2011 et 2012, de manière à finaliser le diagnostic de l'existant comme demandé par la Loi sur l'eau de décembre 2006.

Aujourd'hui, 87 contrôles ont été réalisés, soit 22% de l'objectif.

Orbey : 49 (secteur Creux d'Argent, Lait, Machielles, Bermont), Lapoutroie 12 (secteur Mérelles), Le Bonhomme 2, Labaroche 24

La raison principale de non atteinte de l'objectif est le remplacement de personnels absents dans d'autres services (Congé Maternité en Mairie à Labaroche, arrêt de travail de François Gaudel à la STEP d'Hachimette).

Pour respecter le planning initial, il faut passer à 500 contrôles par an (soit environ 1000 h)

D. Informations et divers

La visite d'une installation par filtres plantés de roseaux pour le traitement des matières de vidange des fosses est proposée. Cette installation a été conçue par l'atelier REEB à Strasbourg. Un contact sera pris avec ce dernier pour l'organisation de cette visite.

La date d'inauguration du bassin de Sigolsheim a été arrêtée au 22/01/2010 à 11h.

Le Président passe la parole à M. STOLL pour le compte-rendu relatif au Groupe de Travail « Sensibilisation-Environnement-Découverte & Eco-citoyenneté » qui s'est tenu le 3 novembre dernier.

3.3 Groupe de Travail « Sensibilisation-Environnement-Découverte & Eco-citoyenneté », rapporteur M. STOLL, Vice-Président

A. Quelques chiffres

97% de taux de réalisation pour les scolaires. 1 355 enfants différents touchés cette année.

B. Propositions complémentaires

- Faire un courrier à toutes les écoles pour leur proposer des composteurs et lombricomposteurs ;
- Communiquer dans les supports CCVK sur l'expérience des gouters collectifs bio de l'école maternelle d'Orbey. Les intervenants des maisons de la nature sont invités à citer cet exemple dans leurs prochaines interventions déchets, notamment « gouter sans déchets » ;
- Éditer et distribuer dans les classes des grands posters « consignes de tri » ;
- Les animateurs des périscolaires ont reçu une formation pour l'utilisation de la malle pédagogique déchets « Rouletaboule » (propriété CCVK, mais mise à disposition gratuitement). Ces animateurs recevront également une formation à l'utilisation de matériel pédagogique « énergies » : une liste de matériel à acquérir est à dresser par la maison de la nature. La commission souhaite un suivi statistique des prêts aux structures de ces matériels pédagogiques.

M. BALTHAZARD informe qu'une mallette sur le compostage est mise à disposition au SMRA.

C. Echéances

Clôturer et solder financièrement les campagnes 2007-08 et 2008-09.
Signer la convention pour le lancement de la campagne 2009-10.

M. BLEU passe la parole à M. MULLER pour le compte-rendu du Groupe de Travail « Prospectives Touristiques » qui s'est tenu le 18 novembre dernier.

3.4 Groupe de Travail « Prospectives Touristiques », rapporteur M. MULLER, Vice-Président

Un Groupe de Travail temporaire et restreint s'est réuni pour réfléchir à l'avenir du tourisme dans la Vallée de Kaysersberg et à la Station du Lac Blanc, faire des propositions d'orientation de la politique touristique intercommunale à moyen terme et des propositions d'organisation des différents intervenants touristiques locaux (CCVK, OTI, communes, socioprofessionnels,...).

Les conclusions de ses travaux seront communiquées à la commission « Tourisme » début 2010.

M. BLEU passe la parole à M. FRITSCH pour le compte-rendu du Groupe de Travail « Médiathèque & Action Culturelle » qui s'est tenu le 25 novembre dernier.

3.5 Groupe de Travail « Médiathèque & Action Culturelle », rapporteur M. FRITSCH, Vice-Président

A. Demandes de subventions pour des manifestations culturelles 2009 (Point 3.5.1)

Enveloppe annuelle 2009 = 10.000€ - Solde disponible 2009 = 4.626,21€

- **La Musique Municipale d'Ammerschwihl et l'ensemble des harmonies de la vallée** pour l'organisation du "Concert des Harmonies de la vallée de la Weiss" à Ammerschwihl.

Date : Samedi 27 juin 2009

Budget : 2.500€ Subvention sollicitée : 1.200€

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 1200€

- **L'Association La Rencontre** pour l'organisation de son 5^{ème} spectacle Théâtre et Lumières intitulé "Arrête ton cirque" qui rassemble plus de 60 participants habitants de la vallée.

Dates : du 23 au 26 juillet 2009

Budget : 24.500€ Subvention sollicitée : 2.000€

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 2000€

- **M. Gilbert Michel** pour l'édition d'un ouvrage consacré au patois welche "Les épices de la langue en Pays Welche".

Date : Diffusion novembre 2009

Budget : NC Subvention sollicitée : Acquisition d'ouvrages au tarif de 38€/pièce€

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 10 exemplaires

- **L'association Jeukado** pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Salon du Jeu à Kayzersberg. L'association précise que la manifestation s'inscrit dans le cadre d'une démarche éco-responsable.

Date : Dimanche 15 novembre 2009

Budget : 2.069€ Subvention sollicitée : 369€

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 369€

Ce point nécessitant un vote des membres du Conseil, M. FRITSCH cède la parole à Monsieur le Président.

Le Conseil de Communauté autorise :

- l'acquisition de 10 ouvrages consacrés au patois welche "Les épices de la langue en Pays Welche" pour un prix unitaire de 38 euros à M. Gilbert Michel ;

- le versement de subventions aux associations et pour les manifestations culturelles suivantes :

- *La Musique Municipale d'Ammerschwihl et l'ensemble des harmonies de la vallée* pour l'organisation du "Concert des Harmonies de la vallée de la Weiss" à Ammerschwihl. - Montant **1 200 euros** ;
- *L'Association La Rencontre* pour l'organisation de son 5^{ème} spectacle Théâtre et Lumières intitulé "Arrête ton cirque" - Montant **2 000 euros** ;
- *L'association Jeukado* pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Salon du Jeu à Kayzersberg - Montant **369 euros**.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Monsieur FRITSCH poursuit le compte-rendu.

B. Demandes de subvention pour des manifestations culturelles 2010

Enveloppe annuelle 2010 = 10.000€ sous réserve de validation au Débat d'orientation Budgétaire

Ces subventions seront inscrites au BP 2010

- **La Ludothèque de Lapoutroie** pour l'organisation de la 2^{ème} édition de la manifestation "Jeux d'hiver... Divers Jeux" à Lapoutroie.

Date : Dimanche 17 janvier 2010

Budget : 1.845€ Subvention sollicitée : 300€

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 300€

- **L'association Nickel** pour l'organisation de la 4^{ème} édition du festival du Jeu de Rôle à Kaysersberg.

Dates : 17 et 18 avril 2010

Budget : 3.000€ Subvention sollicitée : 1.000€ (+ mise à disposition gracieuse du COSEC de Kaysersberg)

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 800€

- **Les Amis d'Alspach** en partenariat avec les écoles élémentaires de Kaysersberg et Orbey et l'IME Le Champ de la Croix pour des interventions d'artistes en milieu scolaire et la réalisation d'expositions dans les écoles ainsi qu'à l'abbaye d'Alspach dans le cadre de l'exposition Art Papier 2010.

Date : Automne 2010

Budget : 5.400€ Subvention sollicitée : 1.200€

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 1200€

- **M. Dalenconte - Auberge de Pairis** pour l'organisation du 1^{er} Festival International de Musique de Chambre du Pays Welche à Orbey-Pairis.

Date : septembre 2010

Budget : 10.000€ Subvention sollicitée : Communiquée au printemps lorsque le plan de financement de la manifestation sera achevé.

C. Autres demandes de subventions

- **Le Lycée de Ribeauvillé** pour la reconduction en 2010 de la subvention destinée au financement du transport des élèves habitant la CCVK pour se rendre à des représentations théâtrales.

Subvention sollicitée : 800€

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 800€

- **Mathématiques sans frontières** pour la reconduction en 2010 de la subvention destinée au financement de récompenses aux classes lauréates.

Subvention sollicitée : 175€ x 2 = 350€

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable - 350€

D. Demandes de bourses BAFA

Enveloppe annuelle 2009 = 2.000€

Solde disponible 2009 = 2.000€

Montant de la bourse = 200 € versés sur présentation du diplôme

NOM	PRENOM	Age	HABITANT CCVK	DOSSIER				
				CV	Lettre de motivation	Formation en cours	Formulaire d'engagement	Avis SJ
GOLDSTEIN	Livia	19	AMMERSCHWIHR	X	X	Achevée	X	Oui
AYS	Yannick	17	SIGOLSHEIM	X	X	oui	X	Oui
BERNHARD	Maité	17	KAYSERSBERG	X	X	oui	X	Oui

Proposition du Groupe de Travail : Avis favorable

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une bourse d'un montant de 200 euros aux personnes suivantes :

- Mlle Livia GOLSTEIN.
- M. Yannick AYS
- Mlle Maité BERNHARD

E. Divers

- Le Camion des Mots – Présentation du dispositif

Dates disponibles pour l'Alsace : du 31 mai 2010 au 11 juin 2010

Contenu de l'animation pédagogique : les enfants répondent à des questions, par même niveau scolaire, sur la langue française de manière interactive.

Public concerné : les scolaires du CE2 à la 3^{ème} (8 à 15 ans).

Nombre de classes (ou périscolaires): le camion peut accueillir jusqu'à 12 classes par jour.

Déroulement d'une journée : accueil des classes possible dès 8h30 / Roulement des classes toutes les 30 mn / Les élèves s'installent par deux devant les ordinateurs et jouent pendant 25 mn / Les élèves repartent avec un diplôme et un carnet « Trucs et astuces » / Les enseignants repartent avec le "CD-Rom Camion des mots" pour continuer l'animation en classe.

Tarifs : 1.500€HT ou 2.500€HT les 2 jours + prestations techniques

La commission ne donne pas suite

- La comédie de l'Est – Programme "Sortie de piste"

La Manufacture propose un spectacle « petite forme » de 2 pièces de Tchekhov.

750€+ 50 % du montant des entrées

Ammerschwihr se propose d'accueillir une représentation en février 2010.

M. STOLL intervient en précisant que le bilan des aides versées pour des événements culturels par le Conseil Général du Haut-Rhin sur les 2 cantons qui composent la CCVK, est plutôt mitigé. Il indique qu'il faudrait une manifestation d'envergure comme par exemple le « festival de musique à St-Pierre » sur l'Hâte.

M. FRITSCH indique que si cette option est retenue, il faudra prévoir un budget conséquent.

M. STOLL rajoute que c'est ainsi qu'on se crée une image

M. BLEU poursuit les points mis à l'ordre du jour.

4. Administration Générale

4.1 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne, Vignoble et Ried : Approbation du projet de SCOT arrêté - **Point retiré**

5. Finances

5.1 Décisions Modificatives pour les budgets « OM », « AKKS » et FLLBO

BUDGET OM

		SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
BUDGET ORDURES MENAGERES	ARTICLE	recettes	dépenses	recettes	dépenses
Entretien et réparation des camions	61551				5 000.00 €
	022				- 5 000.00 €
Location de véhicules	6135				6 000.00 €
	022				- 6 000.00 €
Charges de personnel	6411				40 000.00 €
	022				- 20 000.00 €
	6419			20 000.00 €	
TOTAL		- €	- €	20 000.00 €	20 000.00 €

BUDGET AKKS - ASSAINISSEMENT VIGNOBLE

		SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
BUDGET AKKS	ARTICLE/ OPERATION	recettes	dépenses	recettes	dépenses
Remboursement 1ère échéance d'emprunt - raccordement des communes d'Ammerschwhir, Kaysersberg, Kientzheim et	1641		1 900.00 €		
	1314	1 900.00 €			

Sigolsheim à la station d'épuration de Colmar	66111				500.00 €
	7068			500.00 €	
Travaux pour le compte de la communes de Kaysersberg - Démolition de la station d'épuration de Kaysersberg	2318/248		13 975.00 €		
	4581/248		- 13 975.00 €		
	1314/248	- 13 975.00 €			
	4582/248	13 975.00 €			
TOTAL		1 900.00 €	1 900.00 €	500.00 €	500.00 €

BUDGET FLLBO - ASSAINISSEMENT MONTAGNE

BUDGET FLLBO	ARTICLE/ OPERATION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
		recettes	dépenses	recettes	dépenses
Remboursement capital d'emprunts	1641		1 000.00 €		
	021	1 000.00 €			
	6611				- 1 000.00 €
	023				1 000.00 €
TOTAL		1 000.00 €	1 000.00 €	€	- €

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les Décisions Modificatives comme détaillées ci-dessus.

5.2 Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour :

- les travaux réalisés à la Médiathèque

Conformément à la décision prise par la CLETCP en date du 26 avril 2007, validée par les conseils municipaux et notamment la délibération du Conseil de la commune de Kaysersberg en date du 7 septembre 2007, il a été prévu que la commune de Kaysersberg contribuerait aux travaux de rénovation du bâtiment de la Médiathèque à hauteur de 50%, par le versement d'un fonds de concours.

Les travaux réalisés en 2009 concernent l'installation d'une échelle crinoline pour l'accès au toit de la Médiathèque pour un montant de 2 988 € HT.

Lors du Conseil Municipal du 30/11/2009, la commune de Kaysersberg a décidé de verser un fonds de concours d'un montant de 1 494 € qu'il est nécessaire d'accepter par décision du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité des membres présents, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 494 € par la commune de Kaysersberg, représentant 50 % des travaux réalisés à la Médiathèque en 2009.

- la construction de la plateforme Bois-Énergie

La commune de Kaysersberg a décidé, le 30 novembre dernier, de verser un fonds de concours à la CCVK, d'un montant de 33 300 euros, pour la construction de la plateforme Bois-Énergie au lieu-dit Gross-Kirchthal à Kaysersberg et plus particulièrement pour le système d'assainissement sous la forme de rhizosphère.

Considérant le plan de financement et le montant restant à charge de la Communauté de Communes :

Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité des membres présents, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 33 300 euros, par la commune de Kaysersberg, pour la construction de la plateforme Bois-Énergie.

- la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement du Centre Nautique

Compte tenu de l'intérêt d'avoir accès au parc du Centre Nautique, la commune de Kaysersberg a décidé, le 30 novembre dernier, de verser un fonds de concours d'un montant de 9 500 euros à la CCVK pour le fonctionnement du Centre Nautique en 2009.

Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité des membres présents, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 9 500 euros, par la commune de Kaysersberg pour financer le fonctionnement du Centre Nautique.

5.3 Voyage d'étude dans le Grésivaudan : Autorisation de remboursement des frais liés à ce déplacement

Dans le cadre du projet déchets 2010, l'étude des conditions de mise en place de bornes d'apport volontaire d'OMR et du compostage collectif nous ont amené à réaliser un voyage d'étude dans le Grésivaudan, où le SICTOM a déjà installé des bornes sur 3 communes.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'autoriser :

- le paiement des factures (hébergement, restauration ..) liées au voyage qui s'est déroulé du 19 au 20/11/2009 ;
- le remboursement des frais avancés à MM. Paul BETZ et Pascal SENN, pour les montants respectifs de 64,00 euros et 47,27 euros, selon les factures présentées.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

M. BLEU ajoute que le voyage fut très instructif.

5.4 Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif : Autorisation de remboursement des frais liés à ce déplacement

Afin de connaître les dernières dispositions règlementaires et techniques en la matière et de partager l'expérience d'autres collectivités, M. BALTHAZARD s'est rendu aux Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif qui se sont déroulées du 30 septembre au 1^{er} octobre 2009 à Évreux.

M. BALTHAZARD quitte la salle.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, le remboursement des frais avancés par M. BALTHAZARD, selon les justificatifs présentés, pour un montant de 455,55 euros.

M. BALTHAZARD réintègre la séance.

6. Personnel

6.1 Service « Ordures Ménagères » : création d'un poste en CAE passerelle

Dans le cadre du projet déchets 2010, il s'avère nécessaire de recruter une personne qui sera chargée de :

- Développer le compostage des biodéchets chez les particuliers
- Développer la sensibilité au tri des particuliers, notamment dans les collectifs
- Être un relais d'informations « biodéchets » auprès des professionnels de la restauration

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents, de créer un poste en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi Passerelle, à temps complet, rémunéré au SMIC, pour une durée d'1 an, à compter du 14 décembre 2009.

6.2 « Office de Tourisme Intercommunal » : Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la FPT et autorisation de signature au Président (Cf. annexe 6)

La CCVK souhaite mettre à disposition de l'OTI, un agent de la Fonction Publique Territoriale. Il s'avère nécessaire d'établir une convention de mise à disposition qui doit être approuvée par le Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la convention de mise à disposition d'un agent de la FPT auprès de l'OTI comme annexée;
- **autorise** le Président à signer cette convention.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

6.3 « Centre Nautique » :

6.3.1 Création d'un poste saisonnier

Suite à la mutation d'un agent titulaire et à l'incertitude quant au renouvellement définitif de ce poste, il s'avère nécessaire de créer un poste à temps plein, d'une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2010, rémunéré à l'indice brut 281 (IM 292).

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'1 poste saisonnier comme détaillé ci-dessus.

6.3.2 Création d'un poste en Contrat d'Avenir

Il s'avère indispensable de recruter une personne pour remplacer un agent en congé de maternité. Il s'agit de créer 1 poste d'agent d'entretien : à raison de 26h hebdomadaires, à compter du 14 décembre 2009, pour une durée de 6 mois et rémunéré au SMIC.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'1 poste en Contrat d'Avenir comme détaillé ci-dessus.

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants :

7.1.1 Liste des MAPA conclus

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT en € HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	RESPONSABLE
2009	A0005	Réfection du chemin d'accès à la station d'épuration de Lapoutroie	30/09/2009	29 875.00	PONTIGGIA 68180 HORBOURG WIHR	Thomas MARION
2009	B0002	Fourniture d'un système de Contrôle d'accès Déchetterie + option 1 : barrières avec lisse degondable + option 2 : barrières équipées de feux bicolores	04/11/2009	23 600.00	ADEMI PESAGE 49280 LA SEGUINIÈRE	Pascal SENN

7.1.2 Marché de maîtrise d'œuvre « Chemin de l'Altenbach à Lapoutroie » -Avenant n°1

En date du 12/03/2008, le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet BEREST, pour un montant global de rémunération de 3 100€ HT.

L'enveloppe financière prévisionnelle s'élevait à 66 000 € HT de travaux.

Au terme des études de l'Avant Projet Détaillé, l'estimation des coûts des travaux se monte à 116 151 euros. Cette augmentation est liée, entre autre, à la réalisation de travaux supplémentaires en eau pluviale et en voirie.

Conformément à la loi MOP du 12/07/1985, l'équipe de Maîtrise d'œuvre s'engage sur le coût prévisionnel définitif des travaux, par avenant n°1 de son marché de Maîtrise d'œuvre.

Il convient donc de revoir le montant forfaitaire de Maîtrise d'œuvre. Le nouveau montant des honoraires s'élève à 5 489 € HT.

7.2 Encaissement indemnités de sinistres

Service	Lieu	Objet	Date	Coût	Remboursement
---------	------	-------	------	------	---------------

AG	siège CCVK	Orage a frappé dans la téléphonie et dans des ordinateurs	01/07/2009	3 294,20€	2.864,78 € vétusté de 10% franchise de 100€
CN	espace nautique Arc En Ciel	Orage a frappé dans les installations électriques et dans l'horloge	01/07/2009	2 522,87€	1.666,01 € vétusté de 30% franchise de 100€

8. Informations et divers

8.1 Dates des Conseils de Communauté pour 2010

Il a été demandé de prendre note des prochaines dates de Conseils pour l'année 2010 :

Jeudi 18 février 2010 à 17h30
 Jeudi 25 mars 2010 à 17h30
 Jeudi 3 juin 2010 à 17h30
 Jeudi 23 septembre 2010 à 17h30
 Jeudi 2 décembre 2010 à 17h30

8.2 Charte du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges

M. BLEU souhaitait qu'il soit convenu d'une date de réunion afin que M. Philippe GIRARDIN, Président du PNRBV, présente la nouvelle charte. Cette réunion doit avoir lieu impérativement avant le 10/1/2010.

La date arrêtée est le mardi 5 janvier 2010 à 18h00 au siège de la CCVK.

M. BLEU tient à préciser que la CCVK n'a aucun grief contre le PNRBV ou contre son Président. La motion prise par le Conseil l'a été pour faire pression sur les Élus de la Région Lorraine et ainsi influencer sur la rédaction de la Charte.

M. STOLL se dit très gêné par les propos lus à l'encontre de M. GIRARDIN. Il ajoute qu'il n'y pas de personne plus démocrate que lui.

Il précise que « nous » ne sommes pas CONTRE le PNRBV mais nous luttons contre le chantage imposé par les élus lorrains. M. GIRARDIN et la majorité des Élus qui composent le PNRBV sont POUR ce projet ; Seuls 3 élus de la Région Lorraine sont CONTRE.

Tous nos Élus soutiennent M. Philippe GIRARDIN dans les épreuves qu'il traverse.

M. BLEU informe que la sté OSTWIND a exercé un recours au tribunal pour l'annulation du refus relatif à la demande d'autorisation de défrichement et à la demande de Permis de Construire. Il souligne qu'il existe des éléments nouveaux, très importants.

Les points mis à l'ordre du jour étant achevés, le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

M. Patrice PERRIN souhaite aborder le problème de circulation des poids lourds sur la RD 415, il expose quelques statistiques :

- Sur les 1 100 camions par jour qui empruntent le Col du Bonhomme, 878 sont en infraction.
- Les raisons invoquées par les chauffeurs de poids lourds :
16% empruntent le Col par habitude ; 24% invoquent le critère du coût élevé du tunnel de Ste-Marie-aux-Mines ; 28% pour des raisons de gain de temps et 22% ont reçu la consigne de leur employeur.

A la vue de ces chiffres, M. PERRIN propose de réaliser une nouvelle action solidaire menée par la COSTAV et les Élus.

M. STOLL répond que la négociation est en cours entre l'APRR et les Élus, et qu'une réponse doit être donnée avant le 15 janvier. Si aucun accord satisfaisant n'intervient, tous les Maires prendront un arrêté à la même date pour interdire le trafic interrégional. Une action de blocage sera aussi envisagée.

M. Thierry SPEITEL indique que cette opération n'aura de valeur que dans la mesure où les autorités feront appliquer les arrêtés.

Aucun Délégué ne souhaitant plus prendre la parole, le Président clôture la séance à 19h53.

M. Jean-Marie MULLER invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié qui est accompagné par un buffet très « intercommunal » : produits provenant du haut et du bas de la Vallée.